

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Ville de Percé

Date du scrutin : 27 octobre 2024

Par cet avis public, Gemma Vibert, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 4 septembre 2024.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 4 septembre 2024. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 11 octobre 2024.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

137, route 132 Ouest
Numéro et voie

Percé
Municipalité

G0C 2L0
Code postal

418 782-2933 92003
Numéro de téléphone Poste

Donné à Percé, le 25 septembre 2024.

Gemma Vibert,
Présidente d'élection